

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_64

**Objet : Subvention « Soutien aux
activités agricoles » - Service de
remplacement 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION,
dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à
Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN,
Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme
Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M.
Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à
Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien
aux activités économiques et agricoles », la commission aménagement rural a examiné les demandes de
subvention déposées par différentes structures.

Pour le volet aménagement rural, dix structures se sont positionnées, dont sept déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 49 000 €.

Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 est de 101 377,11 €.

La commission aménagement rural réunie le 25 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des
subventions :

Le Service de remplacement des Bouches-du-Rhône a pour objectif le remplacement des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, des membres non-salariés de leur famille travaillant sur l'exploitation ou dans l'entreprise agricole et de leurs salariés pour : mandat professionnel, formation, congés, maladie, maternité/paternité et tous motifs éligibles. Cette association compte 141 adhérents.

En 2024, le bilan des actions du Service de remplacement 13 sur Terre de Provence était le suivant :

- 355 journées de remplacement ;
- 15 adhérents dont 16 exploitants remplacés ;
- économies moyennes réalisées par exploitation : 2 063 € ;
- économies globales réalisées par les 11 exploitations : 22 692 € ;
- le remplacement des 16 exploitants agricoles a généré 18 CDD pour 13 salariés qui ont travaillé 2 485 heures au total soit 1.5 ETP.

Le Service de remplacement 13 sollicite une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- suivi des adhérents ;
- recrutements ;
- gestion des remplacements sur les volets administratif, financier, comptable et statutaire ;
- développement et communication.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 se sont favorablement prononcés sur l'octroi d'une subvention de 5 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 5 000 €, pour l'année 2025, au Service de remplacement 13 afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention du Service de remplacement 13,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025 pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement 13,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

CONSIDÉRANT les résultats présentés par l'association,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement 13 pour l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

